



ACTUALITÉS

Point d'actualité sur le foyer résidence La Chesnaie



Communiqué de la municipalité de Livry-sur-Seine



Créé le : 15/04/2023 - Mis à jour le : 15/04/2023

Le Syndicat Intercommunal de Gestion et de Fonctionnement du Foyer-Résidence La Chesnaie, créé en 1973 à Livry-sur-Seine, a décidé, lors de son Assemblée Générale du 22 novembre 2022, de se dissoudre au 31 décembre 2023, conformément à ses statuts.

Le bailleur social propriétaire de la structure, Habitat77, a été averti de cette décision et s'est engagé à étudier une solution de reprise de l'activité de l'établissement.

Dans les faits, le vieillissement de l'établissement, la baisse importante de sa fréquentation et la hausse conséquente des énergies, notamment ces derniers mois, ont induit l'augmentation des coûts de fonctionnement de la structure. Toutes les projections faites ont démontré que cette situation allait s'aggraver dans les mois à venir et la situation financière continuer à se dégrader.

Il convient de rappeler que le déficit budgétaire annuel est comblé par une participation financière de chaque commune adhérente au syndicat, participation établie au prorata de la population des communes.

Pour mémoire, la participation des communes s'est élevée à 200 000 € en 2022 pour augmenter à environ 500 000 € pour 2023.

Cette situation financière, difficilement supportable par les communes, a donc conduit les maires membres du Syndicat à prendre la décision, lors de leur réunion du 16 mars 2023, de cesser le financement de la structure à partir du 01 juillet 2023, et ce afin d'éviter un appel de fonds supplémentaire aux communes après cette date.

En conséquence, les résidents et leur famille ont été avertis lors de la réunion du 04 avril 2023 de la décision prise par le Syndicat de ne plus accueillir de résidents à partir de cette date.

L'objectif du Syndicat est de parvenir à ce que l'ensemble des pensionnaires soit relogé avant la fin de l'été.

A cet effet, le Syndicat et les communes membres, en liaison avec le Conseil Départemental, effectuent en ce moment un travail d'accompagnement au relogement. Une enquête sociale va être notamment mise en place auprès de ses résidents afin de recueillir leurs souhaits et d'évaluer leurs besoins, en lien avec leur degré d'autonomie et leurs capacités matérielles.

Accompagnement des résidents :

- Communication départementale d'une information aux différentes structures d'accueil pour personnes âgées en Seine-et-Marne afin de prioriser l'accueil des résidents de la Chesnaie.
- Organisation de visites groupées dans diverses résidences de communes de la CAMVS; certains résidents ont d'ores et déjà pris attache auprès de ces résidences ou d'autres établissements du territoire.
- Recherche en cours afin de trouver des possibilités de diminution des coûts liés au déménagement, que ce soit sous la forme d'aides diverses ou de mutualisation des prestataires. En effet, des possibilités d'aides financières existent par le biais de certaines Caisses de retraite complémentaires ou de Mutuelles. Les demandes sont à faire directement auprès de leurs organismes de rattachement par les résidents ou leur représentant.

Accompagnement des salariés :

- Gestion des contrats en fonction de leur nature (Fonctionnaires, CDI, CDD)
- Etude des reclassements possibles dans les structures communales ou départementales

Kinésithérapeutes :

- A Livry, pas de local communal disponible permettant la mise en place de leur activité.
- Une solution d'installation dans un local privé à Livry leur a été proposée. Cette proposition a été refusée.

L'actuel propriétaire, Habitat77, qui, pour des raisons administratives, ne peut pas prétendre aux subventions pour les travaux de rénovation indispensables, souhaite vendre le bâtiment.

La recherche d'un binôme bailleur social/gestionnaire associé est en cours. Cette solution permettra d'obtenir les subventions nécessaires à la réalisation des travaux et à la reprise de l'activité du foyer rénové.

Le Foyer-Résidence La Chesnaie comptabilise 80 Logements Locatifs Sociaux. Le PLU stipule que cette parcelle est destinée à l'accueil d'habitat social à destination des personnes âgées.

Afin de défendre les souhaits et intérêts de la commune, la Mairie de Livry participera à la commission de choix d

u repreneur.